

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 19 décembre 2019, à compter de 13 h, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance.

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2019-98

Sur proposition de M. Sylvain Juneau, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
 - Ajout du point 5AT) 8 – Avis de conformité sur le règlement 2019-02 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île-d'Orléans
 - Ajout du point 5AT) 9 – Avis de conformité sur le Règlement # 184.6 de la MRC de La Côte-de-Beaupré
 - Ajout du point 5AT) 10 – Avis de conformité sur le projet de règlement # 184.8 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2019

Résolution n° C-2019-99

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 novembre 2019.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2019

Résolution n° C-2019-100

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2019.

Adoptée

Changement de préfet à la MRC de La Jacques-Cartier- Désignation du préfet membre du comité exécutif

Résolution n° C-2019-101

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De désigner, M. Claude Lebel, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, en remplacement de M. Michel Beaulieu, ancien préfet de la MRC de La Jacques-Cartier.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Changement de préfet à la MRC de La Jacques-Cartier - Nominations

Résolution n° C-2019-102

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Claude Lebel, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier :
 - Membre de la Table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PMGMR;
 - Membre du comité politique du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
 - Représentant de la Communauté métropolitaine de Québec, au sein de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2020**Résolution n° C-2019-103**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour l'année 2020, lesquelles se tiendront à l'Édifice Andrée-P.-Boucher;
- D'inviter le conseil de chaque composante à tenir compte du calendrier des séances du conseil de la CMQ lors de l'adoption des projets de règlement et des règlements devant lui être soumis, et ce, afin de permettre le respect des délais légaux impartis.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Nominations au comité consultatif agricole de la CMQ**Résolution n° C-2019-104**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- De renouveler le mandat des membres du comité consultatif agricole (CCA) de la CMQ pour une période de trois (3) ans à compter du 19 décembre 2019 :

Producteurs agricoles résidant sur le territoire de la CMQ :

M. Réjean Morency, MRC de La Côte-de-Beaupré

Mme Luce Bélanger, MRC de La Jacques-Cartier

M. Alain Juneau, Agglomération de Québec

M. Gaétan Fréchette, Ville de Lévis

M. Daniel Pouliot, MRC de l'Île-d'Orléans

Résidant du territoire autre qu'un élu et un producteur agricole :

M. Jean Landry, Municipalité du Lac-Beauport

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019

Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Le Parcours du fleuve - Vision et plan d'ensemble**Résolution n° C-2019-105**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la planification « *Le Parcours du fleuve - Vision et plan d'ensemble* » ainsi que « *l'État de situation et diagnostic* » de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour la gestion intégrée du Saint-Laurent;

- De transmettre ces documents aux composantes et à les diffuser sur le site Internet de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Rapport à la ministre

Résolution n° C-2019-106

Sur proposition de M. Clément Genest, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- De demander une prolongation de délais de 21 jours à la ministre afin de transmettre le rapport final prévu au protocole d'entente pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine, intervenu entre la Communauté métropolitaine de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 21 février 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 11-P-2019 de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution n° C-2019-107

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Jacques-Cartier que le « Projet de règlement n° 11-P-2019 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 02-2004 visant à modifier les grilles de compatibilité des usages pour certaines affectations ainsi que pour procéder à diverses modifications » respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie de la présente résolution accompagnée du rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de règlement n° 184.7 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2019-108

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Côte-de-Beaupré que le projet de règlement n° 184.7 modifiant le règlement n° 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant des dérogations en zone inondable sur le territoire de L'Ange-Gardien apparaît conforme aux objectifs et stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement R.A.V.Q. 1309 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec

Résolution n° C-2019-109

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'informer l'agglomération de Québec que le « projet de règlement R.A.V.Q. 1309 modifiant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables » apparaît conforme aux objectifs et stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ n° 425948 - Demande d'exclusion d'une zone agricole de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2019-110

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec appuie la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricole de la Ville de Lévis au dossier n° 425948, concernant le lot 4 603 667 puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies poursuivies par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) ainsi qu'aux dispositions de contrôle intérimaire métropolitaines applicables dans le territoire de Lévis;
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec (Règlement R.A.V.Q. 1310)

Résolution n° C-2019-111

ATTENDU QUE l'agglomération de Québec (Agglomération) a adopté, le 18 décembre 2019, le règlement R.A.V.Q. 1310 édictant le **Schéma d'aménagement et de développement révisé** (SADR), lequel vise sa conformité au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE l'Agglomération a transmis le SADR à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) le 29 novembre 2019 lequel est en tout point conforme à celui adopté le 18 décembre 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la CMQ doit donner un avis sur ce document eu égard à sa conformité au PMAD;

ATTENDU QUE le Règlement R.A.V.Q. 1310 remplace le **Schéma d'aménagement et de développement révisé** (R.A.V.Q. 1277) adopté le 4 juillet 2019 afin de tenir compte des demandes contenues dans l'avis gouvernemental du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation transmis à la Ville de Québec le 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE les modifications apportées par l'Agglomération en réponse à l'avis gouvernemental sont conformes aux orientations et objectifs énoncés dans le PMAD ;

CONSÉQUEMMENT, le conseil de la CMQ est d'avis que le règlement R.A.V.Q. 1310 est conforme au contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- D'approuver le règlement R.A.V.Q. 1310 édictant le **Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec**;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement 2019-02 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île-d'Orléans

Résolution n° C-2019-112

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° 2019-02 adopté par la MRC de l'Île-d'Orléans;
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la MRC de l'Île-d'Orléans le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à la MRC de l'Île d'Orléans copie du rapport décisionnel ainsi que son annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement # 184.6 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2019-113

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement #184.6 modifiant le Règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements visant à modifier les dispositions relatives au zonage de production et au contingentement des élevages porcins;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre copie du rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de règlement # 184.8 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Résolution n° C-2019-114

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- Informer la MRC de La Côte-de-Beaupré que le projet de règlement #184.8 modifiant le règlement #27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant des dérogations en zone inondable pour l'agrandissement de deux stationnements sur le territoire de L'Ange-Gardien respecte les objectifs et stratégies du PMAD;
- Transmettre copie du présent rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Étude de vulnérabilité des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et Lévis en regard de la salinité - Rapport révisé de l'étape 1.1 et rapport de l'étape 1.2

Résolution n° C-2019-115

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable au fleuve des villes de Québec et de Lévis en regard de la salinité :
 - De prendre acte et diffuser le Rapport révisé de l'étape 1.1 portant sur l'identification des pointes de salinité et des causes, daté de novembre 2019;
 - De prendre acte et diffuser le Rapport de l'étape 1.2 portant sur l'échantillonnage dans le fleuve Saint-Laurent, daté de novembre 2019;
 - De mandater le comité de pilotage afin de déterminer les paramètres de l'étape 2 du projet, laquelle vise à analyser et modéliser le déplacement du front salin selon des scénarios de changements climatiques (hausse du niveau marin et changements du débit fluvial) d'ici 25 et 50 ans.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Environnement

Adoptée

Enquête Origine-Destination 2017 de la région de Québec-Lévis – Volet Enquête-ménages – Sommaire des résultats

Dépôt du rapport intitulé « *La mobilité des personnes dans la région de Québec-Lévis, volet Enquête-ménages. Sommaire des résultats* » daté du mois d'octobre 2019.

Renouvellement de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022

Résolution n° C-2019-116

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la secrétaire corporative à signer l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022;
- D'autoriser la CMQ à verser une contribution financière de 50 000 \$ par année, soit la somme de 150 000 \$ pour la durée de l'Entente (3 ans);
- D'autoriser le directeur général de la CMQ à signer une entente de subvention avec le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Référence : Rapport décisionnel du 19 décembre 2019
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) *Vision métropolitaine de la mobilité durable 2041 – Portrait diagnostic – Octroi d'un contrat* : Accorder à l'organisme Vivre en Ville le contrat relatif à la réalisation d'un portrait-diagnostic dans le cadre de l'élaboration d'une Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041. La valeur du contrat est de 39 925 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec l'appel d'offres et le document de soumission daté de novembre 2019. - **Résolution n° E-2019-149**

2) *Migration technologique de la suite bureautique – Office 365 : Autoriser le Service des technologies de l'information et des télécommunications (TIT) de la Ville de Québec à procéder à l'acquisition des licences pour Microsoft 365 Entreprise 3 pour les postes informatiques de la Communauté métropolitaine de Québec au coût de 15 801,68 \$ plus taxes, prix valide pour l'année 2020 et selon les termes et modalités prévus à l'entente TIT. - Résolution n° E-2019-150*

- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 11 décembre 2019
- C) Procès-verbal de la séance du comité exécutif 17 octobre 2019
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 4 novembre 2019
- E) 2019-11-14 – Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Conformité du RCI n° 2019-96
- F) 2019-11-20 – Commission scolaire de la Capitale - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023

Divers

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2019-117

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 15.

Adoptée

Les résolutions n°s C-2019-98 à C-2019-117 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE